

Compte rendu du Conseil de Faculté Séance du 19 avril 2021

	Présent-e	Représenté-e (procuration)	Absent-e Excusé-e
<u>Personnalités extérieures</u>			
Mme Sarah HOURTOULE, Premier président de la Cour d'appel de Douai ou sa représentante,			x
Mme Evelyne MERCHEZ, représentante de syndicats	x		
M. Eddie JACQUEMART, représentant du Conseil municipal de Lille	x		
M. Nicolas LEBAS, vice-président, représentant du Conseil régional			x
M. Frédéric BAUBE, Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou son représentant		Jean-Gabriel Contamin	
M. Salvatore DEIANA, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie			x
Mme Anne SEULIN, représentant du Président de la Cour administrative d'appel de Douai			x
Madame Cécile PARENT-NUTTE, Directrice de l'Institut Régional d'Administration de Lille			x
<u>Enseignant-e-s collègue A</u>			
M. Christian BEN LAKHDAR	x		
M. Vincent CATTOIR-JONVILLE	x		
Mme Sandrine CHASSAGNARD		Gilles Toulemonde	
M. Jean-Gabriel CONTAMIN	x		
Mme Anne-Cécile DOUILLET		Olivier Fardoux	
M. Patrick MEUNIER	x		
Mme Stéphanie DAMAREY			x
M. Denis VOINOT		Gilles Toulemonde	
<u>Enseignant-e-s collègue B</u>			
M. Thomas ALAM		Olivier Fardoux	
Mme Annick BERTRAND-MELHEM			x
Mme Annie BOTTIAU	x		
M. Vincent DUPONT	x		
M. Olivier FARDOUX	x		
Mme Frédérique LE DOUJET-THOMAS	x		
M. Barnaby PELL	x		
M. Gilles TOULEMONDE	x	Patrick Meunier	

Collège AITOS			
Mme Christelle CATELAIN	x		
M. Jean-Christophe DERIAU	x		
M. Violaine Sander	x		
M. Younès HADDADI	x		
Collège usagers			
Mme Gersende COIFFARD			x
Mme Jade GARDIEN		Daniel Makoko	
Mme Elise SPICHT			x
M. Daniel MAKOKO	x		
Mme Clémence MAHIEU			x
M. Christian MALENGELE			x
Mme Julie GUEDON			x
M. Aliocha JOUSSELIN		Thomas Kebbati	
M ; Edouard RICHARD			x
M. Jules DE FORAS		Claire Cathelain	
Mme Claire CATHELAIN	x		
M. Tomas KEBBATI	x		
Membre avec voix consultative			
Un représentant de l'Institut de Criminologie			x
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			x
M. Louis de CARBONNIERES, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires			x
Mme Johanne SAISON, directrice de l'Ecole doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion			x
M. Tony DELETTREZ, responsable du service de scolarité	x		
M. Jean-Charles LOUCHE, chef des services administratifs	x		
M. Jean-Jacques MARTEL, co-directeur de l'ICEU - ICH			x
Le directeur de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale			x
M. Jean-Philippe TRICOIT, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			x

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil, en date du 22 mars 2021

Elle est obtenue à l'unanimité.

Informations sur les projets déposés dans le cadre de l'appel à projet CVEC - composantes - associations étudiantes

Pour le projet EVE (Espace Vie Etudiante), les étudiants y participant seront invités à exprimer leurs choix en matière d'aménagement et d'équipement mobilier. Par ailleurs un complément financier a été demandé à ce sujet.

Un projet piloté par Monsieur Vincent Dupont et portant sur la poursuite d'une meilleure mobilité des étudiants en situation de handicap a été transmis à l'Université.

En ce qui concerne l'aménagement d'un Tiers Lieu, il a été décidé d'en différer la mise en œuvre, une concertation plus approfondie avec les étudiants semblant nécessaire. Concrétisation et élaboration d'un projet qui pourraient être menés dans le cadre d'un projet collectif des étudiants du Master Science Politique CPDP (Parcours Communication publique et démocratie participative).

Débat et vote sur le calendrier de l'IPAG

Monsieur Florent Baude, directeur adjoint de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale, présente le calendrier universitaire choisi par son institut. Il le déclare conforme aux choix qui ont été faits jusqu'alors et s'inscrivant dans la lettre de cadrage universitaire.

La prérentrée interviendrait le 17 septembre, avec un démarrage des cours le 21 septembre, tout début septembre étant réservé aux soutenances de mémoire des M2. Une première période d'enseignement mènerait jusqu'aux congés de Toussaint (du 30 octobre au 8 novembre 2021), puis une seconde jusqu'au 6 décembre. Le choix d'un contrôle continu intégral est maintenu en matière d'évaluation et permet d'étendre les périodes d'enseignement.

Reprise des cours le 4 janvier 2022, jusqu'aux vacances de février (du 12 au 22), puis ensuite six semaines d'enseignement jusqu'au 28 mars, suivies des congés de printemps, avec ensuite la session de rattrapage.

Les dates de délibérations ne sont volontairement pas précisées, eu égard au contexte sanitaire, seule une date butoir apparaît qui sera respectée et les étudiants seront prévenus dans des délais raisonnables.

Le calendrier de l'IPAG pour l'année 2021 – 2022 est voté à l'unanimité.

Débat et vote sur une proposition de nouvelle maquette pour la capacité en droit

Monsieur Mathieu Le Bescond de Coatpont, co-responsable pédagogique de la capacité en droit, présente la proposition de nouvelle maquette pédagogique élaborée par un groupe de travail interne à notre Faculté, qui a travaillé en application de l'arrêté réformant la capacité en droit.

La capacité serait ainsi une formation portant sur une seule année d'études, ouverte à trois publics distincts :

- Les personnes en formation continue qui souhaitent reprendre des études ;
- Les personnes non titulaires du baccalauréat qui veulent accéder à une licence en droit ;
- Les personnes titulaires d'un baccalauréat mais dont le niveau est insuffisant pour suivre les enseignements d'une licence en droit au sortir du lycée, avec un besoin d'accompagnement méthodologique renforcé.

La formation porterait sur deux semestres de 17 semaines au total, avec un étalement large des enseignements et le maintien de séances de formation en fin de journée. Les matières essentielles du droit seront enseignées, permettant de faire de la méthodologie, de la mise à niveau dans la culture juridique et une pratique des différents exercices fondamentaux du raisonnement juridique.

Après réussite à cette formation propédeutique, l'étudiant pourra s'inscrire en première année de licence en droit, voire en deuxième année s'il a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 15 sur 20. Le maintien d'un petit effectif d'étudiants en formation est réaffirmé, pour conforter la capacité à transmettre dans de bonnes conditions la méthodologie nécessaire à la réussite.

Monsieur le Professeur Christian Ben Lakhdar s'interroge sur la pertinence d'accueillir des titulaires du baccalauréat présentant certes des difficultés méthodologiques, mais au détriment d'étudiants en reprise d'études ou non titulaires du baccalauréat. Monsieur Le Bescond de Coatpont lui répond que certains étudiants, en perte de confiance en eux, recherchent une formation en petits groupes, avec un encadrement très présent. Le jury est très attentif au parcours de chaque étudiant mais ne souhaite pas que la capacité

apparaisse comme un contournement de la L1 classique. De même l'accès à la L2 n'est envisagé que dans le cas d'un étudiant s'étant découvert des capacités et des motivations à la hauteur des enjeux.

A la question posée par Madame Le Doujet-Thomas d'une candidature directe à une licence professionnelle pour un titulaire de la capacité, Monsieur Le Bescond de Coatpont considère que cet accès ne sera plus possible du fait de la concentration de la formation sur une seule année d'études. Pour Madame Le Doujet-Thomas, cette impossibilité d'accès direct devrait être précisée.

Monsieur Barnaby Pell souhaite connaître les effectifs étudiants propres à la capacité. Alors qu'autrefois, la capacité pouvait accueillir jusqu'à une centaine d'étudiants, l'effectif pour l'année en cours est réduit à une dizaine d'étudiants, avec l'effet vraisemblable de la crise sanitaire, qui a conduit à un taux élevé de réussite au baccalauréat et à un enseignement tout en distanciel, rédhibitoire pour certains, effet conjugué à une forte augmentation des droits d'inscription, la capacité étant assimilée à de la formation continue, même si un dispositif d'exonération permet de contrecarrer une partie des effets de cette augmentation. L'objectif serait d'atteindre un effectif d'environ 25 à 30 étudiants en formation, ce qui préserverait la qualité de l'encadrement, avec une dizaine de ces mêmes étudiants intégrant la licence.

Le profil de l'étudiant en capacité est très hétérogène : on y rencontre des personnes entre 17 et 65 ans, en reprise d'études, ayant des charges familiales, qui vont mettre trois années à obtenir la capacité.

La capacité n'est pas en concurrence avec la L1 que nous proposons en hybride, c'est-à-dire avec une formation dispensée en présentiel et à distance ; la capacité a un volume d'enseignements inférieur aux L1, classique, hybride et en EAD ; le titulaire d'une capacité n'aura pas toutes les connaissances d'un étudiant de L1 : l'objectif est qu'il se prépare dans les meilleures conditions à intégrer le parcours de la L1 classique, les intégrations en L2 restant exceptionnelles.

Madame Evelyne Merchez, qui a participé au groupe de travail, tient à saluer l'esprit qui l'a animé, fort d'une volonté affichée par les enseignants participants de transmettre leur savoir tout en favorisant la promotion sociale.

Plusieurs membres du Conseil proposent que l'on communique largement sur la nouvelle maquette de la capacité en droit. Madame Magali Beynel, responsable du service de communication, y voit cependant une difficulté actuellement : lorsqu'un diplôme, tels tous nos diplômes universitaires et, en l'occurrence, la capacité en droit, n'est pas intégré dans l'application dédiée à l'information et à l'orientation « Formaform », comme le sont nos licences et nos masters, le SUAIO ne peut réactualiser les fiches d'information présentes sur le site de l'Université, avec donc le maintien de données obsolètes.

Notre communication devra donc pour l'heure prendre d'autres voies.

La maquette pédagogique présentée par Monsieur Le Bescond de Coatpont est approuvée à l'unanimité.

Information sur l'état des inscriptions en première année pour la prochaine rentrée 2021

L'état des inscriptions n'est pas définitif car il n'est pas encore stabilisé, du fait des confirmations que doivent adresser les candidats à la première année. On peut cependant constater :

- Une hausse notable pour l'enseignement à distance ;
- Une baisse significative en AES ;
- Une très forte demande pour le parcours DIDE, qui avait été moins attractif l'année dernière ;
- Une légère baisse en Droit, avec néanmoins toujours des niveaux élevés, y compris avec une hausse pour notre antenne de Cambrai ;
- Une hausse de 43% pour la science politique ;
- Et une augmentation forte pour le PASS mineure droit (parcours d'accès en santé spécifique).

Les parcours qui seront vraisemblablement en tension, entre des demandes trop nombreuses pour les places disponibles, sont le parcours DIDE, la LAS (licence accès santé) et le parcours ESJ. En science politique, il est à prévoir que tous les candidats ne pourront pas nous rejoindre, les autres formations universitaires en science politique pratiquant un contingentement fort, qui détourne leurs candidats vers notre Faculté plus accueillante.

Monsieur Gilles Toulemonde s'interroge sur l'attractivité de l'EAD et souhaite savoir s'il existe une cale concernant ce type de formation. Monsieur le Doyen lui répond qu'une cale à 200 a été décidée et qu'une possibilité de dépasser ce chiffre est néanmoins toujours possible. Madame Le Doujet-Thomas attire l'attention du Conseil sur la difficulté que représente un enseignement à distance, bâti par un seul enseignant et non par toute une équipe pédagogique, enseignant qui doit donc assumer la totalité de l'augmentation des effectifs étudiants, tant pour les enseignements que pour les examens.

Monsieur Delettrez fait part au Conseil de la difficulté que représente l'organisation des épreuves en EAD, avec des calendriers décalés qui doivent s'articuler maintenant avec celui de la PASS, avec notamment l'établissement de sujets distincts pour des matières comparables.

Monsieur le Doyen évoque la réflexion qui est menée sur les systèmes d'aide à la correction pour les examens, y compris pour l'EAD. Une autre réflexion en cours porte sur la création d'un master 2 en EAD, qui permettrait la continuité d'une formation en EAD jusqu'à bac +5, pour les étudiants ayant choisi cette modalité particulière de formation.

Information sur les relations avec l'Institut d'Etudes Politiques de Lille

Monsieur le Doyen fait état des collaborations que nous entretenons avec l'Institut d'Etudes Politiques de Lille :

- Une préparation aux concours autour de la fiscalité, menée par Monsieur le Professeur Aurélien Baudu, qui se traduit par une formation commune dispensée pendant l'été, avec un public mixte permettant des échanges entre étudiants de la Faculté et étudiants de l'IEP ;
- Un master Recherche en science politique, cofinancé par l'Université et par l'IEP, ce qui limite les coûts de formation pour notre composante et permet d'attirer des étudiants issus des deux institutions.

Lors d'une réunion avec Monsieur le Professeur Nicolas Postel, premier vice-président de l'Université, Monsieur le Professeur Pierre Mathiot, directeur de Science Po Lille et le Doyen, trois chantiers de développement de nos collaborations ont été évoqués :

- Préparation aux concours de la Fonction publique, concours de niveaux A et A+ ; Monsieur le Doyen a rappelé que notre Faculté préparait effectivement à des concours A+ et qu'une répartition entre concours de niveaux A et de niveaux A+ ne serait donc pas acceptable ;
- Préparation aux concours des professions juridiques. Des accords pourraient permettre une meilleure attractivité des formations préparatoires que nous proposons pour les étudiants de Science po Lille, qui rejoignent d'autres universités pour se préparer aux concours de la magistrature par exemple. Ils pourraient aussi permettre d'enrichir notre offre de formation aux concours en s'appuyant sur les ressources que l'IEP pourrait proposer. Le président du Tribunal Judiciaire se dit très partisan de nous aider en ce sens ;
- Préparation au concours d'entrée à l'école d'avocats. Notre Faculté, à travers son Institut d'Etudes Judiciaires, conserverait le monopole de la préparation au concours de l'avocature, l'IEJ pouvant accueillir des étudiants de Science po ayant effectué un double cursus, dont l'un en droit, a priori en EAD. Parallèlement, les étudiants de l'IEJ pourraient suivre des cours et des conférences proposés par Science po Lille.

Pour Monsieur le Doyen, des échanges devraient avoir lieu entre la Direction de la Faculté, l'IEJ, l'Institut de Criminologie et enfin Science po Lille en vue de voir s'il est possible que ces chantiers prennent une forme

effective, pour renforcer encore notre attractivité et nos taux de réussite dans les concours de la Fonction publique et d'accès aux professions juridiques, et pour bénéficier des synergies possibles entre la Faculté et l'IEP.

Vote relatif aux questions stratégiques : avis sur les dispositions du projet de statuts de l'EPE concernant la composition des conseils internes aux composantes

Les statuts du futur Etablissement Public Expérimental nous contraindraient à modifier la composition de notre Conseil de Faculté, avec au minimum 50% d'enseignants (contre 40% actuellement), au minimum 15% de BIATSS (contre 10% actuellement), au maximum 20% d'étudiants (contre 30% actuellement) et dès lors 15% de personnalités extérieures (contre 20% actuellement).

Monsieur le Doyen ne comprend pas cette volonté d'homogénéiser les compositions des conseils de composante, alors qu'est prônée une subsidiarité large et que le secteur santé et les grandes écoles n'auraient pas à se conformer à ces règles.

Des échanges ont lieu portant sur les motivations historiques de la composition actuelle du Conseil, sur le calendrier des renouvellements des instances et sur l'impact des nouvelles règles sur ces renouvellements. Monsieur le Doyen alerte aussi le Conseil sur l'obligation qui nous sera faite de mettre en place une commission Formation et une commission Recherche propres à notre Faculté. Pour lui, il est important que la composition et l'effectif du Conseil de Faculté et de la commission Formation soient en adéquation pour ne pas se retrouver dans une situation où on devrait organiser des commissions Formation (avec convocation ordre du jour, organisation, puis CR) en plus des Conseils de Faculté. Sachant qu'une part des décisions du Conseil de Faculté devraient ensuite encore passer en CFVU et en CA.

Il propose un vote sur une demande d'amendement de l'article 38 des statuts du futur EPE, amendement qui rendrait possible le maintien d'une composition conforme aux statuts actuels de l'Université de Lille.

La demande reçoit l'approbation du Conseil et sera donc transmise à l'Université.

Vote sur l'approbation d'une demande de modification des dispositions du projet de statuts de l'EPE concernant la composition des conseils de composante :
21 pour, 3 contre, 0 blanc, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »

Information sur la procédure de dialogue de gestion et le groupe de travail « Moyens »

La campagne pour le dialogue de gestion 2022 est lancée et les supports formalisés pour les échanges dans le cadre de ce dialogue montrent des insuffisances que Monsieur le Doyen a signalées et au sujet desquelles il a demandé des améliorations. A titre d'exemple, aucune spécialité ne peut être indiquée sur le formulaire destiné à faire remonter une demande de poste d'enseignant-chercheur, seule la section de rattachement est inscrite.

Un groupe de travail s'est réuni et a produit des indicateurs sur les différentes ressources affectées aux composantes ; pour tous les indicateurs, nous sommes soit lanterne rouge, soit dans la queue de peloton, confortant d'autant les alertes et les sollicitations que nous n'avons eu de cesse de produire auprès de nos tutelles. Cela permet de rendre objective la forte tension que nous subissons et d'établir un dialogue sur un constat partagé. De même, l'amélioration récente en termes d'emplois d'enseignants-chercheurs doit maintenant être appréciée au regard de plusieurs mutations demandées et obtenues qui affectent nos effectifs d'enseignants-chercheurs.

Information sur des échanges entre étudiants sur des listes Discord

Toutes nos formations disposent de groupes Facebook sur lesquels les étudiants échangent ; ils sont gérés par la Corpo et Adespol, qui effectuent un remarquable travail de modération. Parallèlement, des groupes de promotion hébergés sur la plateforme Discord se sont créés, qui permettent des échanges plus rapides entre étudiants mais sans réel garde-fou. Dès le premier semestre, des propos inappropriés ont été signalés et un des auteurs a été auditionné. Sur une liste Discord regroupant des étudiants en première année de science politique, des propos discriminatoires graves ont été tenus. Convoqués par Madame Sandrine Rousseau, vice-présidente de l'Université, les quatre modérateurs de cette liste ont été informés de la gravité des faits et de leur caractère pénalement répréhensible. Les modérateurs ont fait état de leur quasi impossibilité à suivre tous les échanges et à en bannir les plus excessifs. Il a donc été convenu qu'une charte serait établie, avec exclusion automatique des personnes utilisant un pseudonyme, renvoi sur les risques juridiques encourus pour tous les contrevenants et alerte systématique auprès de la Direction à chaque délit constaté.

Pour Madame la Professeure Anne-Cécile Douillet, ces groupes existant hors l'institution, toute modération est difficile alors même qu'ils deviennent des moyens de communication privilégiés des étudiants.

Pour Monsieur le Doyen, la création d'un réseau d'échanges entre étudiants par notre Université, avec une déontologie à respecter et des conseils prodigués aux modérateurs et aux usagers, concilierait besoin d'expression et respect d'un dialogue constructif. Pour lui, une réponse adaptée et efficace devra très vite être apportée du fait de l'évolution technologique mais aussi des comportements.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté.